

RÉUNION TRIPARTITE D'ÉCHANGES RELATIVE À LA CONSTRUCTION DU CADRE SOCIAL DANS LA BRANCHE FERROVIAIRE

Les Organisations Syndicales Représentatives de salariés et le syndicat professionnel des entreprises de la branche ferroviaire ont été reçus vendredi 9 juillet au ministère de la Transition écologique et solidaire, à la suite de la demande de l'**UNSA-Ferroviaire**.

L'**UNSA-Ferroviaire** a rappelé son attachement à la pratique contractuelle et appelle de ses vœux une évolution positive du dialogue social dans la branche ferroviaire en construction.

À l'heure où l'ouverture à la concurrence est devenue un fait inéluctable que l'**UNSA-Ferroviaire** continue de désapprouver, **il est important qu'un cadre social de haut niveau, gage de la sécurité ferroviaire, soit créé**. C'est dans ce contexte et dans le prolongement des échanges liés à la loi Nouveau Pacte Ferroviaire de 2018 que le ministre délégué auprès de la ministre de la Transition écologique, chargé des Transports, Jean-Baptiste DJEBBARI, a reçu les partenaires sociaux.

Sur les garanties sociales des salariés transférés, et même si elle se félicite de l'extension à tous les salariés de la branche de la gestion de la prévoyance par la Caisse de Prévoyance et de Retraite du Personnel SNCF (CPRP), extension qu'elle a revendiquée et obtenue, l'**UNSA-Ferroviaire** s'inquiète de la consistance du sac à dos social des salariés transférés.

Elle revendique notamment :

- le maintien de l'accès à la médecine de soins SNCF dans sa globalité,
- le maintien du salarié dans le logement SNCF occupé,
- le maintien de l'accès à l'Action Sociale SNCF,
- le maintien de l'intégralité des facilités de circulation, sur lesquelles le rapport interministériel est annoncé à la fin du mois pour une présentation à la rentrée,
- le maintien intégral des droits au régime spécial de retraite, pour lequel l'inquiétude perdure également dans l'attente du décret d'application de l'article 17 de la loi NPF de 2018.

L'UTP a rappelé qu'elle était attachée à un haut niveau de protection sociale, mais évoque l'importance de rester compétitif et dans un mode de transport économiquement viable. D'autre part, elle demande au ministre DJEBBARI la mise en place d'une mission d'étude interministérielle sur l'action sociale.



Le Ministre a rappelé l'engagement financier de l'État dans le transport ferroviaire et sa volonté de voir un nouveau calendrier proposé aux partenaires sociaux dès la fin du mois de juillet.

L'**UNSA-Ferroviaire** a rappelé que l'opposition de certains syndicats à l'accord qu'elle avait signé sur les classifications et les rémunérations ne doit pas être prétexte à un abaissement des droits qu'elle avait obtenus pour l'ensemble des salariés de la branche. Le décret à paraître sur ce point doit **reprendre l'accord signé** et non la recommandation patronale prise unilatéralement, qui est socialement moins-disante que l'accord.

Même si cette réunion n'a pas apporté à ce stade de réponses concrètes aux revendications portées par l'UNSA-Ferroviaire, elle a le mérite de rappeler l'attachement des pouvoirs publics au transport ferroviaire et son utilité pour les citoyens. Les salariés du transport ferroviaire peuvent compter sur la force et l'expertise de l'UNSA-Ferroviaire pour négocier un accord prévoyance de haut niveau avant la fin de l'année, incluant l'action sociale, le droit syndical, l'emploi, la formation et la sécurisation des parcours professionnels en 2022.

Didier MATHIS
Secrétaire Général
06 19 46 12 30

